

EXIGENCES PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION

Test d'exigences préalable (TEP)-BPJEPS

Conditions d'inscription :

- Avoir 17 ans (18 ans pour passer les épreuves du BPJEPS)
- Titulaire du PSC1 ou équivalent (en cours de validité)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation y compris en compétition. **Etabli au modèle joint obligatoirement**
- Licence FFE de l'année en cours
- Cv

DATES des TEP :

17/04/2025 dossier à rendre avant le 06/04/2026

TARIF TEP :

VOIR TABLEAU CI-DESSOUS, règlement par virement
PAS DE RESERVATION DE DATE SANS LE REGLEMENT

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Les tests d'entrée sont organisés conformément aux exigences réglementaires du diplôme.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050675315>

ASPECTS LOGISTIQUES

Si vous ne disposez pas d'un cheval pour passer les TEP le centre de formation met à disposition la cavalerie (places limitées) permettant aux candidats de se présenter. Les tests se déroulent sur la journée, à l'issue de la journée vous êtes informé de votre validation à intégrer la formation. Si les tests sont négatifs nous vous proposeront un plan personnalisé.

MODALITE VALIDATION TEP

Les TEP peuvent être passés dans toute la France, voici d'autres départements qui les dispensent :
Bois le roi (77), Jablines (77), Obernai (67), Rethel (08), Belleray (55), Strasbourg (67)

LES TEP SONT NATIONAUX, VOUS POUVEZ PASSER VOS TEP DANS UN AUTRE DEPARTEMENT ET VENIR EN FORMATION A IDOINE-FORMATIONS, VOUS N'AVEZ PAS D'AUTRE TEST A PASSER.

– Tests d'Exigences Préalables = TEP

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les TEP :

- Epreuve 1 – Travail sur le Plat
- Epreuve 2 – Saut d'obstacles
- Epreuve 3. – Travail à pied

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Dans chacune des 3 situations qui constituent ce test, le candidat est évalué, pour chaque exercice, sur 3 critères : son fonctionnement, son emploi des aides et l'effet de l'ensemble sur le fonctionnement du cheval.

Cette épreuve de test d'entrée en formation consiste à vérifier le réalisme et la solidité du projet professionnel des candidats, et à vérifier la capacité à suivre dans de bonnes conditions le cursus de formation.

Les dispenses et équivalences :

	EPEF visées à l'article 4	EPMSP visées à l'article 5	BC3	BC4
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport	TEP (*) uniquement			- Préaléquis - Allégement (**) - Épreuve 2
TEP du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X			
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	X	
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	Allégement	
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	TEP uniquement		Allégement	X
CQP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	TEP uniquement			X
TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP Animateur d'équitation RNCP37414	TEP uniquement			- Allégement - Épreuve 1
TFP Animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	TEP uniquement			
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	TEP uniquement			
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	TEP uniquement			- Préaléquis

	EPEF visées à l'article 4	EPMSP visées à l'article 5	BC3	BC4
Degré 2 délivré par la FFE	TEP uniquement			
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	TEP uniquement			- Préaléquis - Allégement - Épreuve 2
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	TEP uniquement			- Préaléquis
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	TEP uniquement			
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Préaléquis
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Préaléquis - Allégement - Épreuve 2
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Préaléquis
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Préaléquis - Allégement - Épreuve 2
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	TEP uniquement			- Préaléquis
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	TEP uniquement			- Préaléquis
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	TEP uniquement			- Préaléquis

(*)

TEP : test d'exigences préalables.

UC : unité capitalisable.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP : certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle.

FFE : Fédération française d'équitation.

CEP : Capacités équestres professionnelles.

CPNE-EE : Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises équestres.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

(***) Le CCE (Concours Complet d'Équitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée Equestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.

Nota bene : Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique. »

RENSEIGNEMENTS STAGIAIRE
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Nom / prénom du stagiaire :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Né(e) le :

à :

Dépt :

Nom et prénom du représentant légale pour les mineurs :

Adresse (si différente) :

Numéro / email :

Date des TEP et tarifs

Date	
17/04/2026	100€ la journée de TEP Avec cheval de formation
	85€ la journée de TEP avec votre cheval Box compris pour la journée
Journée de préparation aux TEP Du 07/02/26 au 01/03/26 – 06/04/26 au 12/04/26 et le 16/04/26 (A-M) – Hors mercredi/samedi 4 jours et demi en continu ou non	50€/jour avec cheval de formation
Du 07/02/26 au 01/03/26 06/04/26 au 12/04/26	40€/jour avec votre cheval Box compris pour la journée

Sélectionner Vos choix	Date	
	17/04/2026	100€ la journée de TEP (3épreuves) Avec cheval de formation

		40€ : 1 épreuve – 75€ : 2 épreuves (cheval de formation)
		85€ la journée de TEP (3 épreuves) avec votre cheval Box compris pour la journée
		35€ : 1 épreuve – 70€ : 2 épreuves (cheval personnel)
	Journée de préparation aux TEP Du 07/02/26 au 01/03/26 – 06/04/26 au 12/04/26 et le 16/04/26 (A-M) – Hors mercredi/samedi 4 jours et demi en continu ou non	50€/jour avec cheval de formation
	Du 07/02/26 au 01/03/26 06/04/26 au 12/04/26	40€/jour avec votre cheval Box compris pour la journée

Les repas ne sont pas compris pour les candidats.

Règlement des journées de préparation et TEP

Le règlement des journées de préparation doit être effectué au plus tard 3 jours avant la date de préparation.

Sans règlement dans ce délai, la journée ne sera pas réservée et la place ne sera pas garantie.

Le règlement pour les TEP doit être effectué au plus tard 7 jours avant la date.

Sans règlement dans ce délai, la place ne sera pas garantie.

IBAN : FR76 1100 6419 0024 5830 2480 412

BIC : AGRIFRPP810

Vous devez envoyer votre dossier et les documents obligatoire par email : ce.didoine@gmail.com

Obligation des journées de préparation

- **Si vous venez avec votre propre cheval :**
Les journées de préparation sont facultatives (recommandées mais non obligatoires).
- **Si vous souhaitez utiliser un cheval de formation mis à disposition par la structure :**
Les journées de préparation sont obligatoires :
 - 4 journées complètes de préparation,
 - Ainsi que l'après-midi du 16 avril.

Merci d'indiquer vos souhaits de dates de préparation (entre le **07/02** et le **01/03 – 06/04** et le **12/04**) et de cocher l'après-midi du **16/04** si vous utilisez un cheval du centre de formation.
Les dates vous seront confirmées par retour de mail.

Date de préparation (journée complète)	Cheval personnel	Cheval de formation
___ / ___ / 2026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
___ / ___ / 2026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
___ / ___ / 2026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
___ / ___ / 2026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16 / 04 / 2026 – après-midi obligatoire si cheval de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cheval utilisé pour les TEP

- **Venez-vous avec votre cheval ?**
 Oui Non
- **Si vous arrivez la veille avec votre cheval**
Location de box : **10 € la nuit**
Avez-vous besoin d'un box la veille ?
 Oui Non
- **Avez -vous besoin d'un hébergement pour vous (35€ la nuit – apporter sa parure de lit (90x190)) ?**
 Oui la veille des TEP Non Les dates suivantes :
- **Souhaitez-vous utiliser un cheval du centre de formation ?**
 Oui Non

*Rappel : si vous utilisez un cheval du centre de formation,
4 journées de préparation et l'après-midi du 16/04 sont obligatoires.*

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible sur avis médical. Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES. Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap. Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES. En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante : <https://centre-equestre-ecurie-didoine.fr/centre-de-formation>

Je sollicite mon inscription aux TEP organisés par Idoine – Formations
le ____/____/20__

Signature

DESCRIPTIF ET DOCUMENTS – TEP

Ce document présente l'organisation des épreuves de sélection liées à l'entrée en formation.

Tests d'Exigences Préalables (TEP)

Les TEP ont pour objectif de vérifier que le/la candidat(e) possède le niveau et les prérequis pour suivre la formation BPJEPS Équitation en sécurité.

Documents administratifs (à fournir)

- Une attestation de secourisme valide (ex. PSC1, SST à jour, PSE1/PSE2, etc.).
- Pièce d'identité en cours de validité
- Un certificat médical (model de OF obligatoire) de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Cv
- Licence FFE de l'année en cours
- Tout justificatif d'équivalence ou de dispense (selon les textes en vigueur).

Épreuves techniques

- Épreuve 1 : Travail sur le plat.
- Épreuve 2 : Saut d'obstacles.
- Épreuve 3 : Travail à la longe.

Les critères d'évaluation portent notamment sur le fonctionnement du/de la cavalier(ère), l'emploi des aides et le fonctionnement de l'équidé.

Validation : un seuil minimal est requis, sans note éliminatoire sur les critères. En cas de non-validation, certaines parties peuvent être conservées selon les résultats obtenus (conformément au règlement des TEP).

Sécurité et respect : les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve si la situation présente un danger pour le/la candidat(e), les autres personnes, la cavalerie ou les tiers, ou en cas de comportement contraire au respect des équidés et des personnes.

Informations pratiques – à prévoir

- Tenue correcte et adaptée à la pratique.
- Matériel conforme au règlement ; éperons/cravache selon autorisation.
- Pour la longe : gants / bombe et chambrière obligatoires – Gilet air bag fortement recommandé

Exigences préalables à l'entrée en formation

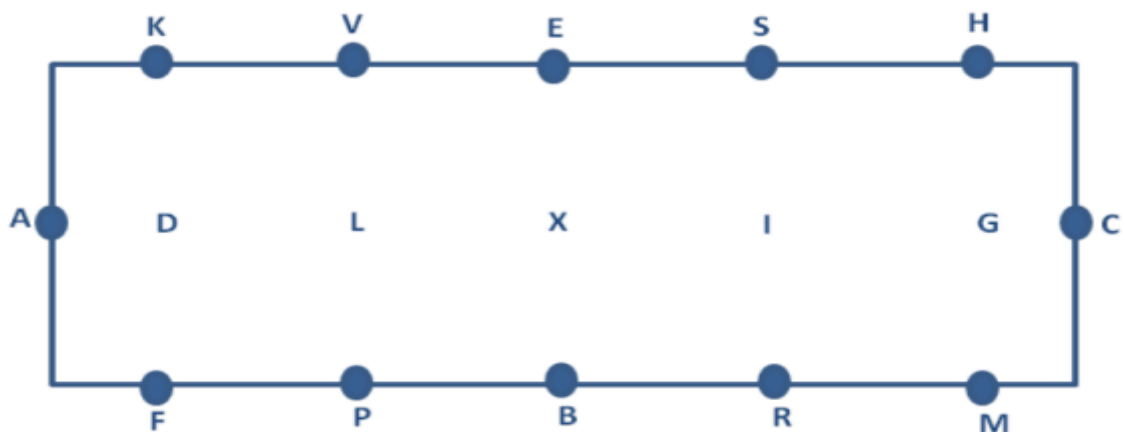
Date :

Nom / Prénom :

– Epreuve 1 – Travail sur le Plat :

Déroulement

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 × 20 m.



N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct. Cavalier (*)	Emploi des aides (**)	Fonct. Cheval (***)
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

(1) Critères de réussite : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis.

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

(*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps.

(**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices.

(***) Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact).

AVIS

FAVORABLE

DEFAVORABLE

JURY

Nom / Prénom :

Qualité :

Commentaires et justification en cas de non acquisition :

Signature du jury

Exigences préalables à l'entrée en formation

Date :

Nom / Prénom :

– Epreuve 2 - Saut d'obstacles

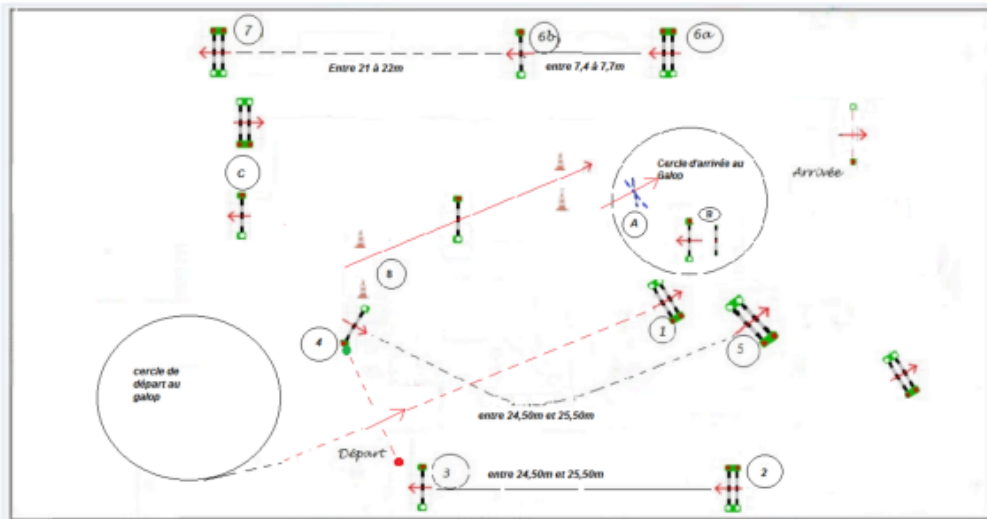
Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la fédération française d'équitation (FFE), éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1^{er} plan × hauteur 2^d plan × Largeur)

A : croisillon : 50 cm/B : vertical à 70 cm avec barre de réglage à 2,20 m : C : vertical à 80 cm et oxeur à 75 cm × 80 cm × 95 cm

Parcours : N° 1 : 80 cm × 85 cm × 70 cm/N° 2 : 80 cm × 85 cm × 90 cm/N° 3 : 95 cm/N° 4 à 8 verticaux : 100 cm, oxers à 95 cm × 100 cm largeur maxi : 105 cm



N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct. Cavalier (*)	Emploi des aides (**)	Fonct. Cheval (***)
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

- (1) Critères de réussite : Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point/Non Acquis 0 point.
Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points/Partiellement Acquis 1 point/Non Acquis 0 point.
Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points/Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points/Non Acquis 0 point. Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques.
- (*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité.
- (**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact.
- (***) Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts.
- Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/10 ET un total général minimum de 18/30 Cas d'élimination : chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test.

AVIS

FAVORABLE

DEFAVORABLE

JURY

Nom / Prénom :

Qualité :

Commentaires et justification en cas de non acquisition :

Signature du jury

Exigences préalables à l'entrée en formation

Date :

Nom / Prénom :


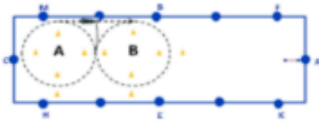

– Epreuve 3. – Travail à pied :

Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, épérons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés ; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

Exercices		-	+	Observations
<p>Le longeur installe son équidé sur le cercle à la main de son choix en passant dans les portes matérialisées par les cônes.</p> <p>A partir du pas, obtenir un arrêt, puis repartir progressivement au trot.</p> <p>Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au pas puis progressivement repartir au trot.</p> <p>Au bout de 2 tours environ, obtenir un départ au galop</p> <p>Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au trot puis au pas</p> <p>A partir du pas, obtenir un arrêt</p>				
<p>Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A</p> <p>Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B</p> <p>L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)</p>				
<p>Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle après avoir retiré l'enrênement le cas échéant.</p> <p>Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.</p>				
Domaine	Critères	Note / 10	Observations	
Fonctionnement du longeur	Placement Aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière Adaptation des demandes au comportement du cheval Respect de la sécurité			
Emploi des aides	Adaptation de la méthode d'attache de la longe en fonction de l'équidé Adaptation de la place et de la posture Dosage dans l'utilisation de la longe, de la chambrière et de la voix			
Fonctionnement de l'équidé	Réalisation effective des exercices Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Stabilité de l'équidé Qualité de la connexion avec le longeur			
Total / 30				
<p>Validation : Pour valider le test le candidat ne doit pas avoir obtenu une note d'ensemble égale ou inférieure à 5 ET le total général des notes obtenues ne peut pas être inférieur à 18 /30</p>				
Résultat final		ACQUIS <input type="checkbox"/>	NON ACQUIS <input type="checkbox"/>	

AVIS

FAVORABLE

DEFAVORABLE

JURY

Nom / Prénom :

Qualité :

Commentaires et justification en cas de non acquisition :

Signature du jury

**Certificat médical de non contre – indication,
à la pratique et à l'encadrement des activités équestres.**

Je soussigné(e) Docteur : _____

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins : _____

Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

Mme / M : _____

Né(e) le : _____

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique et l'encadrement des activités équestres.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre

le : _____

A: _____

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN

Conditions Générales de Vente – tests de sélection

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le centre équestre d'idoine et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection.

A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par le Centre équestre d'idoine.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1 Fiche d'inscription : Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au Centre équestre d'idoine. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription. La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1.2 Convocation : A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, le Centre équestre d'idoine adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1 Tarifs des tests de sélection : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2 Modalités de paiement : Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le Centre équestre d'idoine envoie une facture au cocontractant.

2.3 Financement de la formation : Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur. Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé au Centre équestre d'idoine, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le Centre équestre d'idoine par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le Centre équestre d'idoine par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par le Centre équestre d'idoine plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par le Centre équestre d'idoine de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests. - toute demande d'annulation reçue par le Centre équestre d'idoine moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait du Centre équestre d'idoine : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, le Centre équestre d'idoine propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues. Le Centre équestre d'idoine a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans ce cas, le Centre équestre d'idoine adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le Centre équestre d'idoine confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.